



# SÉCHERESSE

**AYONS LES BONS RÉFLEXES  
POUR ÉCONOMISER L'EAU**

## USAGE DOMESTIQUE



ENVIRONNEMENT

## SÉCHERESSE : NOUVEL ARRÊTÉ DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Mis en ligne le 04 juillet 2022

Compte tenu du niveau des cours d'eau du département, du niveau des nappes souterraines et des prévisions météorologiques, neuf bassins versants en crise en [#LoireAtlantique](#) ↗

Les restrictions s'appliquent aux eaux de surface et à leurs nappes d'accompagnement. L'eau potable n'est pour le moment pas concernée.

Pour connaître vos restrictions, la DDTM de Loire-Atlantique vous invite à aller consulter l'outil RestrEAU permettant de connaître les restrictions de l'eau durant la période de sécheresse : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/> ↗

L'outil PROPLUVIA vous permet également une vision en temps réel de la situation à l'échelle infra-départementale en cas de sécheresse. Il y est possible de consulter les arrêtés et les niveaux des restrictions de l'usage de l'eau : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> ↗

[L'arrêté préfectoral](#) est consultable dans toutes les mairies du département, à la préfecture à Nantes et sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique.

Compte-tenu de la diminution des débits des cours d'eau du département, le préfet de la Loire-Atlantique invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau.



≡ RETOUR À LA LISTE



#### Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean  
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

 CONTACTEZ-NOUS

#### Horaires :

##### Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

##### Mardi et Jeudi

9h-12h30

##### Samedi

9h30-12h00